

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 07 avril 2022

Date de la convocation
01.04.2022

Date d'affichage
01.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice,
Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. CONVERSY Éric
M POLONIA Alexi, excusé
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice

A été nommée secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette

Délibération n° 2022.019

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le projet de budget primitif 2022 pour le budget principal, joint en annexe, scindé en deux sections équilibrées en recettes et en dépenses, avec une section de fonctionnement et en une section d'investissement ;

Considérant la présentation du budget primitif 2022 du budget principal, par M. l'Adjoint chargé des finances et de l'administration générale ;

Considérant la note brève et synthétique qui accompagne les documents budgétaires, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, laquelle retrace les informations financières essentielles du budget primitif 2022.

Vu l'avis de la commission AFRAC du 17 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	4 931 948,15	3 092 743,00	-1 839 205,15
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 839 205,15	1 839 205,15
RESTES À RÉALISER N-1	Section de fonctionnement			
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 931 948,15	4 931 948,15	0,00
CRÉDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	2 954 878,15	2 954 878,15	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	734 703,91	1 351 479,60	616 775,69
RESTES À RÉALISER N-1	Section d'investissement	884 725,69	267 950,00	-616 775,69
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 574 307,75	4 574 307,75	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	4 931 948,15	4 931 948,15	0,00
	Section d'investissement	4 574 307,75	4 574 307,75	0,00
	TOTAL CUMULE	9 506 255,90	9 506 255,90	0,00

- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution du budget sur ces bases.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.